



Séminaire Plan Rhin vivant

Mardi 12 octobre 2021

Strasbourg (67)

Un rendez-vous pour révéler le potentiel
du Rhin et de ses écosystèmes



SYNTHESE

I. Ouverture

Marc HOFFSESS, adjoint à la maire de Strasbourg en charge de la transformation écologique du territoire, ouvre le séminaire Plan Rhin vivant.

Sur l'ancienne ceinture verte de Strasbourg, l'idée est de reconstituer les corridors entre les parcs, entre les trois réserves naturelles de Strasbourg, ainsi qu'entre le Rhin et les Vosges, aux fins de relier les trames vertes et bleues métropolitaines, alsaciennes et régionales.

Le Plan Rhin vivant tend à revitaliser les massifs alluviaux, à préserver et à conforter la biodiversité, à protéger des espaces exceptionnels, à relier les trames vertes et bleues européennes et à faire du Rhin un trait d'union naturel de l'écosystème franco-allemand.

La ville et la métropole de Strasbourg mesurent, plus que jamais, l'ampleur du défi à relever, au-delà des limites administratives et des frontières et signeront, dans quelques heures, leur adhésion au projet.

II. Introduction

Blaise GOURTAY, secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, Préfecture de la Région Grand Est, introduit le séminaire Plan Rhin vivant.

De longue date, le Rhin constitue un enjeu majeur pour le développement économique et le commerce, ce qui a emporté, dès le XIX^{ème} siècle, la mise en œuvre d'investissements considérables, aux fins de faciliter la navigation, de lutter contre les inondations, d'exploiter l'hydroélectricité et de développer l'activité portuaire. Pour autant, ces travaux ont eu des conséquences non négligeables sur les écosystèmes, ce qui a abouti à la création de la Commission Internationale de la Protection du Rhin.

La mobilisation des écosystèmes est, depuis longtemps, l'une des préoccupations fortes des autorités françaises. Cette problématique sera d'ailleurs inscrite dans la troisième Stratégie Nationale de la Biodiversité, en cours d'élaboration.

En complément, il serait utile de développer les actions inhérentes au Plan Rhin vivant sur les deux rives du Rhin. La réunion du jour atteste des synergies mises en œuvre entre ces différents partenaires, lesquelles se vivent au quotidien.

Pour rappel enfin, le Plan Rhin vivant porte trois ambitions majeures :

- prendre en compte l'impact écologique dans les projets de développement conduits sur le tracé du fleuve ;
- assurer la restauration écologique de certaines zones ;
- trouver, le long du fleuve, un équilibre entre les enjeux économiques, énergétiques et écologiques.

III. Le Plan Rhin vivant : trois faits marquants

1. Une dynamique de projets

Cécile PETIDENT, modératrice-facilitatrice, rappelle que le Plan Rhin vivant a été lancé il y a moins de deux ans. Elle invite Benoit GRANDMOUGIN à revenir sur les projets supportés dans ce cadre.

Benoit GRANDMOUGIN, chef de service Eaux et Biodiversité, Région Grand Est, signale que 50 projets potentiels avaient été identifiés au lancement du Plan Rhin vivant. A ce stade, 20 projets ont été lancés (<https://youtu.be/8-FLuXoZPy0>). De tailles hétérogènes, ils concernent différents milieux, avec :

- la renaturation de certaines berges du Rhin ;
- la remise en eau de bras du Rhin ;
- le lancement d'initiatives sur les massifs forestiers.

Cécile PETIDENT observe que les projets s'orientent de plus en plus vers les populations.

Benoit GRANDMOUGIN le confirme, à travers la création de sentiers de découverte et, plus globalement, le lancement d'opérations destinées à mettre en valeur le patrimoine. A date, 15 structures adhèrent au Plan Rhin vivant : l'idée est qu'elles conduisent des réflexions sur les apports qui peuvent être les leurs dans ce cadre.

Cécile PETIDENT souligne qu'il est indispensable, pour accentuer la dynamique sur l'ensemble du territoire, que les partenaires du Plan Rhin vivant s'autosaisissent de certains sujets.

Benoit GRANDMOUGIN le confirme et ajoute qu'il est également indispensable de mener un travail d'éducation à l'environnement.

2. Gouvernance

Cécile PETIDENT observe que la première année du Plan Rhin vivant a démontré que le mécanisme de gouvernance retenu fonctionnait.

Xavier MORVAN, directeur régional Grand Est, Office français de la biodiversité, le confirme. Le portage et le pilotage de la Stratégie Régionale de la Biodiversité créent des occasions de rencontre extrêmement fréquentes. Les différents partenaires du Plan ont pour premier rôle d'accompagner les porteurs de projets, en les aidant à lever un certain nombre de freins, notamment financiers.

En parallèle, le Plan Rhin vivant est adossé à la Commission Permanente Internationale sur le Rhin. Il est prévu de constituer un Conseil Scientifique Rhénan, aux fins de permettre à toutes les parties de travailler sur le Rhin vivant.

Enfin, les rencontres entre les quatre initiateurs et entre les signataires du Plan Rhin vivant sont très régulières, ce qui permet de lever rapidement certaines difficultés.

Cécile PETIDENT demande de quelle manière l'enjeu lié à la gouvernance transfrontalière est pris en compte.

Xavier MORVAN répond que la région Grand Est et le Bade-Wurtemberg participent à des réunions bilatérales semestrielles. S'y ajoutent les rencontres de la Conférence Internationale de la Protection du Rhin, ainsi que des échanges au sein de différents comités.

3. Financement

Philippe GOETGHEBEUR, chef de service Espaces Naturels et Agricoles, Agence de l'eau Rhin-Meuse, signale que le Plan Rhin vivant s'appuie sur un collectif d'intervention au service de l'action. Ce dernier a pour rôle de mutualiser les moyens financiers et humains, au bénéfice de l'ensemble des acteurs et des porteurs de projets.

Le Plan Rhin vivant est l'une des priorités du programme de l'Agence de l'eau. L'année 2021 a été marquée par :

- le déblocage d'une enveloppe de 5 millions d'euros, au bénéfice des projets qui étaient prêts ;
- la mobilisation des différents partenaires du plan, qui ont été invités à se projeter sur le moyen terme (études, actions, programmes de travaux, etc.).

Cécile PETIDENT signale que le Plan Rhin vivant ne se limite pas à sa seule dimension financière.

Philippe GOETGHEBEUR le confirme. Les contrats territoriaux « Eau et Climat » emportent la mobilisation de crédits venant de l'Agence de l'eau, d'autres de la Région, de l'Etat et de l'OFB : ils devraient représenter, pour les trois à quatre prochaines années, de 20 à 25 millions d'euros, destinés à financer de premiers travaux ou des programmes d'études, qui devraient aboutir au lancement de travaux ambitieux par la suite.

IV. Le Plan Rhin vivant, c'est eux - Paroles aux acteurs (Tables rondes)

1. Un programme d'études, précurseur d'ambitieux travaux. Mireille MOSSER, vice-présidente de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim (67)

Cécile PETIDENT observe que l'alimentation des forêts de Marckolsheim et de Neuf-Brisach est instable, avec des rivières à sec ou qui débordent. Aussi convient-il de restaurer, au sein du secteur débattu, une forme de régularité hydraulique.

Mireille MOSSER le confirme. La communauté de communes du Ried de Marckolsheim a pour objectif de renaturer son massif forestier et de lui redonner son utilité d'origine. Pour cela, elle s'appuie sur les études menées depuis 1990, lesquelles seront ensuite complétées. Enfin, l'idée est de trouver, en concertation avec des élus de la communauté de communes récemment frappés par des inondations, les origines de ces dernières pour les traiter.

Cécile PETIDENT note que des études avaient été engagées dans les années 90. Elle demande pourquoi, en conséquence, elles n'avaient pas abouti au lancement d'actions concrètes.

Mireille MOSSER répond qu'elles portaient une vision qui a, depuis lors, évolué. L'idée est aujourd'hui de mieux comprendre les dysfonctionnements observés. Le massif forestier présente la particularité d'accueillir un faisceau hydrographique se composant de rivières phréatiques, parfois

intégralement : il est à noter que les deux rivières principales forment les anciens bras historiques du Rhin.

Cécile PETIDENT demande des précisions sur l'objectif poursuivi, en matière de prise de décision.

Mireille MOSSER a pour objectif que des décisions soient prises d'ici la fin de l'année. Certaines thématiques pourront être traitées de manière parallèle, à court voire à moyen terme. Enfin, l'idée est de redynamiser la forêt alluviale du massif considéré.

Débats

Daniel REININGER, qui représente Alsace Nature et France Nature Environnement, constate que le Rhin forme aujourd'hui un système totalement artificiel. En complément, le nombre de projets portés dans le Bas-Rhin excède ce qu'il est dans le Haut-Rhin : en effet, ce dernier intègre notamment le grand canal d'Alsace, ce qui complexifie la conduite des projets. Il n'en demeure pas moins que le Haut-Rhin dispose d'un vaste réseau d'irrigation, qui pourrait venir supporter des projets extrêmement ambitieux, pouvant intégrer le Plan Rhin vivant. En complément, il est aujourd'hui primordial de retrouver les fonctionnalités d'une véritable forêt alluviale. Enfin, les réflexions ont été initiées suite à des inondations : or ces dernières sont caractéristiques du fonctionnement des milieux humides présents le long du Rhin.

Mireille MOSSER nuance cette dernière affirmation, en précisant qu'il est apparu que des vannes et des prises d'eau avaient été vandalisées.

Jean-Claude SPIELMANN, maire de Mackenheim, demande pourquoi des projets, qui avaient été largement étudiés au cours des 20 dernières années, n'ont pas abouti. En parallèle, certains projets initiés par l'Allemagne ont constitué des obstacles à la poursuite de certaines études. Enfin, certaines zones agricoles sont régulièrement inondées : depuis deux ans, de nouveaux phénomènes sont apparus, parmi lesquels la recharge en eau d'anciens bras du Rhin, ce qui crée des difficultés.

Mireille MOSSER répond que cette problématique est prise en compte dans les études.

2. Massif forestier de la Robertsau : retrouver les fonctionnalités hydrauliques de la réserve naturelle. Marc HOFFSESS, adjoint à la maire de Strasbourg en charge de la transformation écologique

Cécile PETIDENT, au préalable, signale que le massif forestier de la Robertsau constitue une nouvelle réserve naturelle nationale. Elle demande pourquoi il est souvent présenté comme une « jungle ».

Marc HOFFSESS répond que la ville de Strasbourg a décidé de mettre un terme aux pratiques productives au sein du massif évoqué, ce qui a contribué à l'ensauvagement de ce dernier.

Cécile PETIDENT ajoute qu'il accueille 400 000 visiteurs par an.

Marc HOFFSESS le confirme et ajoute qu'il s'agit de l'un des enjeux de la restauration alluviale de la forêt de la Robertsau. Le rétablissement du fonctionnement de l'écosystème alluvial associé nécessitera la conduite d'études longues, mais également la mobilisation de moyens humains et financiers considérables.

Cécile PETIDENT note que l'un des objectifs est de permettre à la population de continuer à fréquenter la forêt de la Robertsau, à travers la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Marc HOFFSESS le confirme. Il est par exemple prévu de déployer des Comités des Usagers, pour associer les riverains aux réflexions.

Cécile PETIDENT ajoute qu'il est indispensable de ne pas se tromper : c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de prendre le temps de réaliser des études pertinentes, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé.

Marc HOFFSESS le confirme. La restauration du canal du Français, ainsi, en est une parfaite illustration. Enfin, l'eau n'est pas « disciplinée » : aussi les choix humains et techniques qui sont faits sont-ils primordiaux, pouvant être lourds de conséquences.

Débats

Pascale PFEIFFER, élue du quartier du Neuhof, rappelle que les populations sont extrêmement attachées aux forêts périurbaines. Néanmoins, elles demeurent, concernant les mesures de préservation en regard, dans l'incompréhension : ainsi, elles expriment régulièrement des reproches sur les actions de renaturation mises en œuvre. Aussi est-il indispensable de faire acte, à leur attention, de pédagogie.

Marc HOFFSESS s'associe à cette intervention, ajoutant que les arbres morts constituent, pour les animaux, une richesse à préserver.

3. Un passé industriel conjugué au présent : réhabilitation écologique sur l'île du Rhin. Thierry SAUTIVET, vice-président de la communauté de communes Pays-Rhin-Brisach (68)

Au préalable, Thierry SAUTIVET rappelle que quatre bassins de rétention étaient utilisés par les mines de potasse de 1960 à 1988, avant d'être revégétalisés et dépollués. L'objectif est aujourd'hui de les remettre en valeur, en recréant un écosystème.

Cécile PETIDENT ajoute que la zone évoquée constitue désormais une bande écologique majeure.

Thierry SAUTIVET le confirme. Elle n'est toutefois connue que des naturalistes. Les quatre bassins, jusqu'à présent, ont été simplement végétalisés. L'idée est aujourd'hui d'aller plus loin, en :

- les remettant en eau, pour recréer un système de marais et de roselières ;
- intervenant pour préserver les pelouses sèches calcicoles qui sont en train de se refermer.

Cécile PETIDENT observe qu'il est prévu de remettre en eau quatre bassins et de consacrer l'un d'eux à la pédagogie.

Thierry SAUTIVET le confirme. Trois bassins seront réservés aux naturalistes. Le quatrième sera ouvert à la population, à travers des sentiers pédagogiques, via l'aménagement de la « porte d'entrée de France ». En complément, trois observatoires y seront installés. Pour information, l'heure en est à la réalisation de l'avant-projet définitif, qui devrait être adopté par la Communauté de Communes en fin d'année. *In fine*, l'idéal serait d'achever les travaux en 2024.

Débats

Maurice WINTZ, qui représente Alsace Nature, rappelle que le public n'est pas simplement une cible passive à éduquer : il est en effet parfaitement capable de constater l'existence de dissonances entre le discours et les actes des aménageurs, lesquels doivent également être « éduqués ».

Marc HOFFSESS le confirme. Il est indispensable de déconstruire un certain nombre de perceptions, puis de construire, avec les citoyens, de nouvelles modalités de fréquentation des forêts, à l'image de ce qui a été fait pour la réserve naturelle de Neuhof-Ilkirch.

Luc DIETRICH, Conservatoire des Sites Alsaciens, signale que la décision aurait pu être prise, au moment de l'étude du projet de réhabilitation de l'île du Rhin, de « laisser faire » la forêt. *In fine*, le choix a été fait de tendre vers la réhabilitation écologique.

Emmanuel BRAUN, DREAL Grand Est, demande des précisions sur la manière dont la population peut être associée au projet de réhabilitation écologique de l'île du Rhin, lequel est en lien avec le projet d'avenir du territoire de Fessenheim.

Thierry SAUVITET répond que les discussions se sont pour l'heure limitées à des spécialistes. Par la suite, des réunions publiques seront bien évidemment organisées. En complément, la communication relative au projet de territoire s'appuiera notamment sur la Maison de la Nature d'Hirtzfelden, l'Office du Tourisme et la commune de Fessenheim.

4. Enseignement et perspectives de deux décennies de restauration écologique du Rhône. Christophe MOIROUD, responsable du pôle Environnement de la compagnie nationale du Rhône

Christophe MOIROUD rappelle que la CNR est l'une des parties prenantes du Plan Rhône : depuis plus d'une vingtaine d'années, elle joue le rôle de maître d'ouvrage des opérations de restauration menées.

Lancé au milieu des années 90, le Plan Décennal de Restauration Hydraulique et Ecologique du Rhône avait pour objectif de remettre de l'eau dans les lônes, à travers le relèvement des débits réservés et la mise en œuvre d'opérations de restauration. Dans le cadre des projets de cette nature, qui sont extrêmement « lourds », l'engagement des collectivités et des territoires constitue un prérequis indispensable. Il est également primordial de travailler, en amont, en concertation avec les associations, les usagers et les riverains, aux fins de croiser les regards. Avec l'aide de l'Agence de l'eau, une expérimentation a été menée sur la prise en compte de l'utilité sociale, en amont des opérations, des aménagements : en effet, les programmes de restauration modifient les milieux et les paysages.

Cécile PETIDENT signale que les intérêts des différents partenaires peuvent être divergents : elle demande comment il est possible de concilier ces derniers.

Christophe MOIROUD rappelle que la réinjection sédimentaire constitue un enjeu important : la CNR, en tant que concessionnaire du Rhône, doit veiller à ce qu'elle se passe bien, sous peine de s'exposer à la colère des riverains. La Société, de surcroît, est de plus en plus clivante et la crise sanitaire a créé un besoin de retour à la nature. Or les intérêts des usagers peuvent être divergents. Il est donc primordial, par l'échange et la discussion, de lever les problèmes en résultant.

Une vidéo de présentation de l'opération de remise en eau de l'Eiswasser, en Haute-Alsace, est projetée. <https://www.youtube.com/watch?v=O5y7q5x2dis>

5. Pêcheurs et association Saumon-Rhin se mobilisent autour de projets communs. Robert ERB, président de la fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Cécile PETIDENT signale que les fédérations de pêche du Haut-Rhin et du Bas-Rhin représentent près de 50 000 pêcheurs.

Robert ERB rappelle que les aménagements du Rhin et la pollution ont entravé la migration d'un certain nombre de poissons, parmi lesquels les saumons. Aussi l'objectif est-il de favoriser le retour de ces derniers en plaine d'Alsace : pour cela, les efforts se concentrent essentiellement sur les annexes hydrauliques du Rhin, qui constituent des zones de reproduction indispensables aux saumons. La démarche s'est appuyée sur la création de zones de pisciculture à Obenheim.

En tout état de cause, les fédérations de pêche entendent être associées aux réflexions relatives aux annexes hydrauliques, militant pour assurer la libre-circulation de l'ensemble des espèces. En pratique malheureusement, elles ne sont pas toujours entendues, EDF et VNF ayant leurs propres contraintes. Pourtant, elles emploient 25 professionnels qui pourraient prendre part aux discussions sur les futurs aménagements.

Enfin, la qualité de l'eau du Rhin s'est, au fil du temps, grandement améliorée : il est donc primordial de ne pas relâcher les efforts engagés en ce sens.

6. Histoire d'une métamorphose : la gravière deviendra roselière. Bernard HENTSCH, maire de Beinheim

Cécile PETIDENT observe que l'objectif du projet est de créer une roselière de 15 hectares et de remettre en eau d'anciens alluviaux.

Une vidéo de présentation du projet est projetée. https://www.youtube.com/watch?v=9QF_b-Zt534

Bernard HENTSCH signale que le Conseil Municipal et la population de Beinheim sont, depuis 25 ans, très attachés à la préservation de l'environnement. La concertation citoyenne constitue, dès le départ des projets, un impératif. D'expérience, il est indispensable de saisir les opportunités que représentent les projets lancés par l'Etat, ne serait-ce qu'au regard des financements associés. Pour information, l'autorisation préfectorale inhérente à la gravière devrait arriver à terme en 2025 : il est indispensable que le nouvel arrêté préfectoral impose au graviériste de tenir compte de l'aménagement de la roselière.

Cécile PETIDENT demande si cette dernière sera ouverte à la population.

Bernard HENTSCH répond par la négative. Une piste cyclable européenne en fera simplement le tour.

Yves MULLER, Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Alsace, salue la réalisation de la roselière évoquée et signale que la LPO est tout à fait prête, si besoin, à apporter son soutien à l'opération. Enfin, il sollicite des précisions sur les délais de réalisation associés.

Bernard HENTSCH répond que la gravière, d'une centaine d'hectares, avait été créée en 1966. L'idée est de mener des opérations de remblaiement sur une vingtaine d'années. Enfin, la LPO est associée au projet depuis le départ. Dans ce cadre, une zone de tests de 30 ares, qui sera inscrite dans l'arrêté préfectoral, sera créée.

7. Plan Rhône-Saône : les opportunités de valorisation touristique et patrimoniale. Catherine BAZOUIN, chargée de projets au SGARE Auvergne Rhône-Alpes

Cécile PETIDENT signale que le 3^{ème} Plan Rhône-Saône, qui associe de multiples partenaires, est en cours de préparation.

Catherine BAZOUIN ajoute qu'il est prévu de lancer des études pour finaliser des itinéraires cyclables au plus près de l'eau, notamment au sud de Lyon, où les contraintes sont importantes. L'objectif est de proposer des aires d'arrêt de qualité, donnant accès à de l'eau potable, au réseau WiFi ou à des bornes de recharge électrique. Le Conservatoire des Espaces Naturels a identifié les espaces pouvant être aménagés et ouverts au public, mais également ceux devant être totalement préservés.

Cécile PETIDENT sollicite des précisions sur les modalités de financement des actions évoquées.

Catherine BAZOUIN répond que les financements sont apportés par les régions, ainsi que par le Programme Européen Interrégional Rhône-Saône, l'Etat, à travers le Fonds National d'Aménagement du Territoire et certaines collectivités.

En parallèle, le tourisme fluvial, qui s'est développé sur le Rhône et la Saône depuis un certain temps, nécessite un travail de concertation, destiné à localiser l'implantation des appontements. L'idée est de marier les activités touristiques entre le fleuve et la terre.

Cécile PETIDENT demande si la mobilisation autour du Plan Rhône-Saône a permis de faire évoluer les consciences.

Catherine BAZOUIN répond que le premier Plan Rhône-Saône a insufflé, en la matière, une vraie dynamique. Son successeur a été plus difficile à mettre en œuvre, puisqu'il est intervenu au moment de la fusion des régions. Enfin, le 3^{ème} Plan Rhône-Saône mobilise l'ensemble des parties prenantes.

Christian DRONNEAU, Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Alsace, demande si des réflexions ont été ouvertes sur les matériaux utilisés pour créer des pistes cyclables, aux fins d'éviter l'artificialisation des milieux. Enfin, les passerelles de franchissement des fleuves comportent des auvents verticaux, qui créent, pour les oiseaux, un véritable danger : il demande si cette problématique a été prise en compte.

Catherine BAZOUIN répond que les pistes cyclables comprennent des parties asphaltées, mais également des parties en « stabilisé ». En pratique, elles ne vieillissent pas toutes très bien, du fait des racines d'arbres. Enfin, les passerelles installées ne comportent pas, à Lyon, de auvents verticaux, la Ligue pour la Protection des Oiseaux étant associée à leur conception.

8. Réussite de la régénération forestière dans la zone de rétention de crue de Weil Breisach. Ulrike PFARR, directrice adjointe direction du Programme intégré du Rhin, Regierungspräsidium de Freiburg

Ulrike PFARR présente l'opération.

Après une brève présentation de la zone de rétention des crues de Weil-Breisach, polder le plus au sud des 13 polders formant le Programme intégré Rhin (IRP) et dont 10 ont une frontière commune avec la France, elle expose le principe des submersions écologiques : lors de crues mineures ne nécessitant pas encore de rétention proprement dite, l'eau du Rhin est injectée dans la zone pour permettre à la faune et la flore de retrouver peu à peu les propriétés des anciennes forêts alluviales, sur les 70 km² de forêts présentes sur les sites des polders. Les submersions écologiques contribuent également à la mise en œuvre de la DCE et à la continuité écologique, puisque d'anciens cours d'eau du Bade-Wurtemberg sont ainsi reconnectés au Rhin et favorisent la migration des poissons.

L'enjeu pour l'IRP, destiné en premier lieu à la protection contre les crues du Rhin, est de concilier les intérêts, parfois contradictoires, des différents acteurs dès le dépôt des dossiers d'instruction.

Par ailleurs, les polders sont des lieux de promenade et de loisirs pour le grand public, dont les intérêts sont à prendre en considération. C'est pourquoi des élus ou des représentants de l'ingénierie forestière sont régulièrement invités à voir l'évolution de la nature dans les zones des rétentions.

La particularité de la zone de rétention de Weil-Breisach est qu'il faut, pour mettre à disposition le volume d'écrêtement, décaisser le terrain, aux fins de permettre à l'eau du Rhin, à partir d'un débit de 600 m³/s, de s'écouler naturellement dans les différents casiers du polder. Les expériences du passé ont montré qu'en à peine 10 années se reconstitue, au-delà même des attentes des experts, une forêt alluviale naturelle (peupliers, saules etc.), sans mesures de reforestation particulières. Sur les parties un peu plus en hauteur, pour contribuer au mélange d'essences de bois dur et de bois tendre, des plantations de chênes et de frênes, de charmes et de tilleuls, entre autres, ont été faites. Suite au dépérissement des pousses du frêne, dans la partie la plus au sud, d'autres essences locales plus résistantes aux crues ont dû être replantées, en concertation avec les spécialistes forestiers.

Les digues exploitées par le RP Freiburg sont, elles,ensemencées avec des graines issues de produits de fauche, pour permettre aux espèces locales de se développer. Globalement, le programme du RP est une réussite et la population, tout d'abord très réticente, a été totalement conquise par la nature qui a repris ses droits dans ces espaces. La seule interrogation qui reste sans réponse renvoie au changement climatique.

Débats

Hubert HOFFMANN, maire de Gamsheim, signale que la construction du barrage de Gamsheim a emporté la disparition de la forêt alluviale de la commune. Il est ouvert à toute idée qui permettrait de reconstituer en partie cette dernière, d'y faire revenir les riverains et d'y développer, en complément, une activité touristique.

Un intervenant signale que l'un des enjeux est de structurer, au regard de la dynamique de renaturation qui s'engage sur le Rhin, une filière végétale locale.

Bernard HENTSCH a déjà eu l'occasion de faire planter des haies, avec des partenaires locaux.

Viviane LARRAT, Echo Vivo, souligne que la problématique liée au recours à des plantes locales est de plus en plus présente dans les appels d'offres : or il est de plus en plus difficile, compte tenu de l'ampleur de la demande, de s'approvisionner en conséquence. De fait, les prélèvements de matériaux sur site tendent à se développer.

Un intervenant considère qu'il est surtout « urgent » de ne rien planter au sein des espaces rendus à la nature, celle-ci reprenant invariablement ses droits.

Une vidéo de présentation de la reconnexion et de la renaturation d'un affluent de l'île domaniale au centre de l'Alsace est projetée. <https://www.youtube.com/watch?v=i0SIG9c7UNU>

V. Signature des nouveaux actes d'adhésion

Eurométropole de Strasbourg et ville de Strasbourg, Association Alsace Nature, EDF, Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et l'association Saumon-Rhin signent un acte d'adhésion et deviennent ainsi officiellement associées au Plan Rhin vivant.

VI. Présentation de l'appel à initiatives « J'ai un projet pour le Rhin » 2022

Marc HOELTZEL, directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, et Marianne HORNYGONIER, conseillère régionale et maire de Rhinau, présentent l'appel à initiatives « J'ai un projet pour le Rhin » 2022.

L'appel à initiatives « J'ai un projet pour le Rhin », qui sera soumis à l'approbation du Conseil Régional réuni en séance plénière le 26 octobre, a pour objectif d'encourager les projets renforçant les liens entre les citoyens, les visiteurs et le fleuve, portés par des associations, des collectivités locales, des entreprises et contribuant à valoriser le site dans de nombreux domaines. L'écosystème du Rhin est fragile. Sa découverte, voire sa redécouverte, ne doit donc pas en menacer la pérennité. En parallèle, il est indispensable de renforcer les collaborations avec l'Allemagne et la Suisse, qui partagent le Rhin.

Cécile PETIDENT demande pourquoi la décision a été prise de lancer l'appel à initiatives évoqué, alors que de nombreux appels à projets ont d'ores et déjà été initiés.

Marc HOELTZEL répond qu'il est primordial de mobiliser et de renouer le lien avec le grand public autour du Rhin. L'idée est d'écrire, à travers l'initiative relevée, une nouvelle page d'histoire, s'appuyant sur une dynamique économique, associative et citoyenne.

Les critères d'éligibilité des projets seront extrêmement souples, aux fins de laisser aux initiatives locales la possibilité d'émerger. Pour information, l'appel à initiatives est porté conjointement par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse et s'accompagne d'un montant total d'aide d'1 million d'euros.

Marianne HORNY-GONIER ajoute que la démarche, qui reposera sur deux phases d'appel à initiatives – du 1^{er} novembre au 31 mars et du 1^{er} avril à septembre 2022 - est également ouverte aux projets de petite taille.

VII. Clôture

Cécile PETIDENT demande si de nouvelles pistes de travail ont été identifiées, pour alimenter la dynamique autour du Rhin.

Marc HOELTZEL signale qu'il est essentiel de reconnecter les populations au Rhin, avec l'idée d'écrire, pour ce dernier, une nouvelle page d'histoire chaque année. Les pistes de travail retenues pour 2022 renvoient :

- à la communication ;
- à l'appel à initiatives « J'ai un projet pour le Rhin » ;
- à la poursuite de la dynamique qui a été engagée, notamment à travers les contrats de territoire Eau et Climat et le CPER ;
- à la mise en œuvre d'un linéaire d'intervention, tout le long du Rhin ;
- au renforcement, entre les acteurs français et allemands du Rhin, de la démarche d'enrichissement mutuel.